



SEANCE DU 13 MAI 2019

FB/LN/CJ/MH/ n° 2019/02

Objet de la délibération :

**APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2018
DE LA VILLE**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :
7/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le treize mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaients présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusée : Martine GAUTIER, Pouvoir à R. BASSEZ

Absents : PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien.

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Madame D. BOMMER Adjointe aux finances, indique que le compte administratif 2018 VILLE, qui a été présenté dans le détail en commission des finances le 5/03/2018, se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

* Dépenses 7 315 620.46
* Recettes 8 217 721.25
* Excédent 2017 2 399 092.35

A - Excédent fonctionnement 3 301 193.14

Section d'investissement :

* Dépenses 3 455 850.99
* Déficit 2017 1 490 749.80
* Recettes 3 772 595.74

B - Déficit d'investissement -1 174 005.05

Résultat de clôture de l'exercice :

C - Excédent (A-B) 2 127 188.09

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses 792 339.77
Recettes 354 526.89

D - Ecart RAR -437 812.88

RESULTAT DEFINITIF :

E - EXCEDENT (C+D) 1 689 375.21

Avant de passer au vote, Monsieur François BELHOMME Maire quitte la salle.

Monsieur Guy DAVID prend la présidence et soumet ledit compte aux voix.



2019-126

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

VOTANTS :	POUR : 20	ABSTENTION(S) :	CONTRE : 5
------------------	------------------	------------------------	-------------------

Contre : I. MARCHAND - B. ESTAMPE - N. VAN CAPPEL - R. HAMARD - D. METRAL-CHARVET

APPROUVE le compte administratif 2018 de la VILLE D'EPERNON.

Fait et Délibéré à Epernon, le 13/05/2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190513-D2019_05_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2019
Affichage : 16/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

